Nations Unies S/PV.6629



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6629e séance

Mercredi 12 octobre 2011, à 10 heures
New York

Président :	Mme Ogwu	(Nigéria)
Membres :	Afrique du Sud	M. Crowley
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M. Fernandes
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Briens
	Gabon	M. Messone
	Inde	Mme Kaur
	Liban	M. Salam
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

11-54189 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

La Présidente (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Afghanistan à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Les membres du Conseil sont saisis du document S/2011/630, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Allemagne.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bosnie-Herzégovine, Brésil, Chine, Colombie, France, Gabon, Allemagne, Inde, Liban, Nigéria, Portugal, Afrique du Sud, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

La Présidente (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2011 (2011).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité demeure saisi de la question.

La séance est levée à 10 h 15.